

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 17 juillet 2025

L'an 2025 et le 17 juillet à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 9 juillet 2025.

Date de la convocation : 9 juillet 2025

Date d'affichage : 9 juillet 2025

Délibération N° 17-07-2025 / N°134

Etaient présents les membres en exercice : 66

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdel, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Hubert Dingreville, Benoit François, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michehl Schulz, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 16

Membres votants : 89

Absents : Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Sylvie Gabez, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Christian Boucly, Patrick Dekeyser, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Magalie Jonard, Alexandre Decry, Eric Caron, Henri Cuvillier, Xavier Normand.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Raymond Wacheux suppléé par Gilbert Ricart, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Stéphane Locquet suppléé par Maxime Desaulty, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.

Absents excusés : Pascal Mestan, Guy Vasseur, Philippe Lefebvre, Olivier Gallet, Damien Bricout.

Absents ayant donné procuration : Sébastien Bertout procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville procuration à Philippe Duez, Michel Petit procuration à Marie Bernard, Julien Bellengier procuration à Jean-Marie Dufay, Pierre Cuvillier procuration à Monique Debeaumont, Vincent Lacroix procuration à Jean-Paul Hemery, Romuald Delattre procuration à Freddy Balavoine, Nicolas Capron procuration à Stéphane Gomès, Raymond Lavigne procuration à Christian Thilliez, Murielle Roussel procuration à Catherine Libessart, Gérard Nicolle procuration à Michel Seroux, Roland Descamps procuration à Hugues Legoux, Joël Toursel procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne procuration à Alain Debureaux, André Bouchind'homme procuration à Jacques Thellier, Louis Lambert procuration à Maurice Soyez.

Secrétaire de séance : Michel ACCART

Titre de la délibération : LEADER : Dépôt du dossier de subvention pour les dépenses d'animation 2023 à 2025

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée communautaire que, pour la mise en œuvre du Projet européen LEADER 2023-2027, le territoire devait s'engager à mobiliser 1,5 Equivalent Temps Plein (ETP) dont 1 ETP consacré à l'animation du programme et 0,5 ETP pour un poste de gestionnaire administrative et financière.

Dans ce cadre, deux agents de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ont intégré l'équipe LEADER. La Communauté de Communes étant la structure porteuse du GAL de l'Artois constitué avec la Communauté de Communes du Sud Artois, elle engage les frais de personnel, les frais de fonctionnement, les frais d'organisation d'événements et de déplacement de l'équipe LEADER.

Une convention, avec la Communauté de Communes du Sud Artois, a été signée en novembre 2023 pour préciser la répartition des dépenses entre les deux Communautés de Communes, notamment :

- Les frais d'ingénierie dans le cadre du dépôt du dossier de candidature,
- La répartition des tâches entre l'animateur et le gestionnaire,
- Les dépenses prises en compte et le calcul du reste à charge pour chacun des EPCI,
- Les obligations respectives des différentes parties précisant les dispositions et la répartition des tâches de fonctionnement, de gestion, de contrôle et de suivi.

Afin de pouvoir déposer le dossier de subvention « animation » sur les dépenses engendrées depuis le 13 avril 2023 auprès de la Région Hauts de France, Monsieur le Président présente le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montant H.T.	Ressources prévisionnelles	Montant H.T.	Taux
Prestations externes	2 782,65 €	Fonds européen LEADER	120 433,90 €	80 %
Équipement / Mobilier	3 020,11 €			
Travaux / Aménagements	0,00 €			
Frais salariaux	125 860,54 €			
Dépenses indirectes forfaitaires	18 879,08 €			
Dépenses sur frais réels	0,00 €			
		Sous-Total	120 433,90 €	80 %
		Fonds propres CCCA	15 054,24 €	10%
		Fonds propres CCSA	15 054,24 €	10 %
		Sous-Total	30 108,48 €	20 %
TOTAL DEPENSES	150 542,38 €	TOTAL RESSOURCES	150 542,38 €	100 %

Suite à l'avis favorable des membres du bureau en date du 9 juillet 2025, l'assemblée communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à solliciter la subvention Leader au titre des années 2023, 2024, 2025.
- D'autoriser le Président à signer la demande de subvention, ses annexes et tout document y afférent.
- D'approuver le projet et son plan de financement pour la période du 13 avril 2023 au 31 décembre 2025.
- D'autoriser à signer tout document nécessaire à leurs exécutions et leurs règlements.

Le Président
 Michel Seroux




Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 22/07/2025 et publication ou notification du 22/07/2025


